# PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONTMAGNY

## **AVIS PUBLIC**

## Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le <u>lundi 6 mai 2019</u>, à 20 heures, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### 1re DEMANDE

✓ Nature et effet : Augmenter la largeur de l'entrée charretière de 7 mètres à 10

mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage

numéro 1100 et ses amendements.

✓ Adresse : 230, rue des Écores

#### 2<sup>e</sup> DEMANDE

✓ Nature et effet : Augmenter la largeur de l'entrée charretière de 7 mètres à 9.27

mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage

numéro 1100 et ses amendements.

✓ Adresse : 237, rue des Écores

### 3° DEMANDE

✓ Nature et effet : Diminuer la marge de recul du garage de 1 mètre à 0,94 mètre, le

tout selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 1100

et ses amendements

✓ Adresse : 6, avenue Fournier

#### 4<sup>e</sup> DEMANDE

✓ Nature et effet : Diminuer la marge latérale de 2 mètres à 1,79 mètres, et diminuer

la somme des marges latérales de 6 mètres à 5,79 mètres, le tout selon les dispositions du *Règlement de zonage numéro 1100* et

ses amendements.

✓ **Adresse:** 341, rue Jean-Proulx

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce quatrième jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.

La greffière,

Karine Simard, avocate